

Plan Local
d'Urbanisme

P.L.U

Commune de

RIVAS

(Département de La Loire)

2. PROJET D'AMENAGEMENT

ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté par DCM le 11 juillet 2017

Approuvé par DCM le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne

Tél/fax : 04 77 71 28 82

aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

Préambule	2
La structure du PADD de RIVAS.....	4
Les orientations d'aménagement et de développement	6
Orientation n°1 : Conforter la qualité du cadre de vie	7
1.1 Affirmer un cœur de village et valoriser l'image de la commune	
1.2 Maitriser l'attractivité résidentielle et diversifier l'offre de logements	
Orientation n°2 : Valoriser les ressources économiques locales	9
2.1 Valoriser les potentiels économiques locaux et les entreprises existantes	
2.2 Pérenniser l'exploitation de gravières	
2.3 Pérenniser l'activité agricole	
Orientation n°3 : Préserver et valoriser l'environnement et le patrimoine communal.....	11
3.1 Préserver la biodiversité	
3.2 Valoriser le patrimoine local	
3.3 Prendre en compte les risques et nuisances,	
3.4 Optimiser les besoins en énergie et déplacements	
Carte de synthèse des orientations du PADD.....	14

P

réambule

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

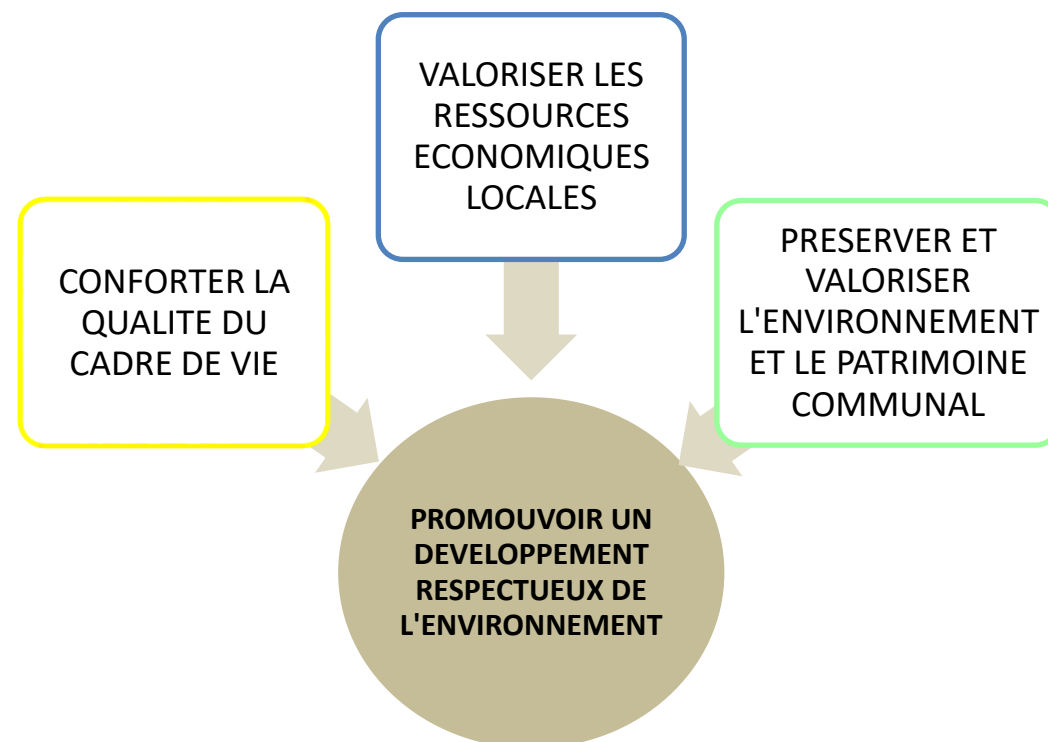
⇒ **Le PADD est l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme.**

En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement dans les autres documents du PLU (zonage, règlement, orientations d'aménagement, emplacements réservés).

⇒ **Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme** conformément à l'article L.151-5 du code de l'urbanisme

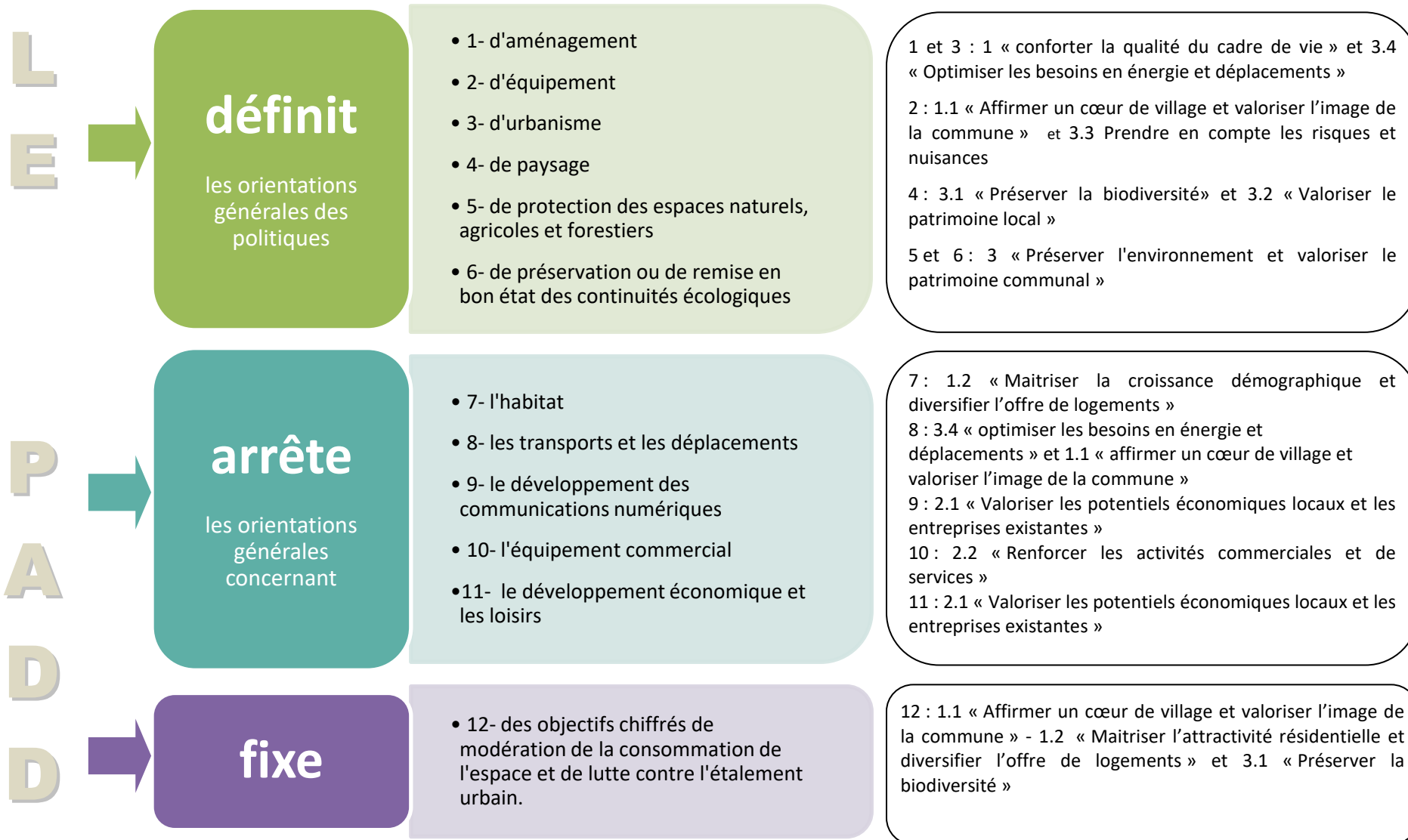
Ces orientations ont été définies au regard des diagnostics environnementaux, socio-économiques et urbains qui ont permis de dégager les forces et faiblesses du territoire communal et ensuite d'identifier les enjeux d'aménagement pour la commune de RIVAS dans le respect des principes du développement durable.

Le PADD de RIVAS se décline en 3 orientations générales qui sont chacun déclinées en plusieurs objectifs distincts. Ceux-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.

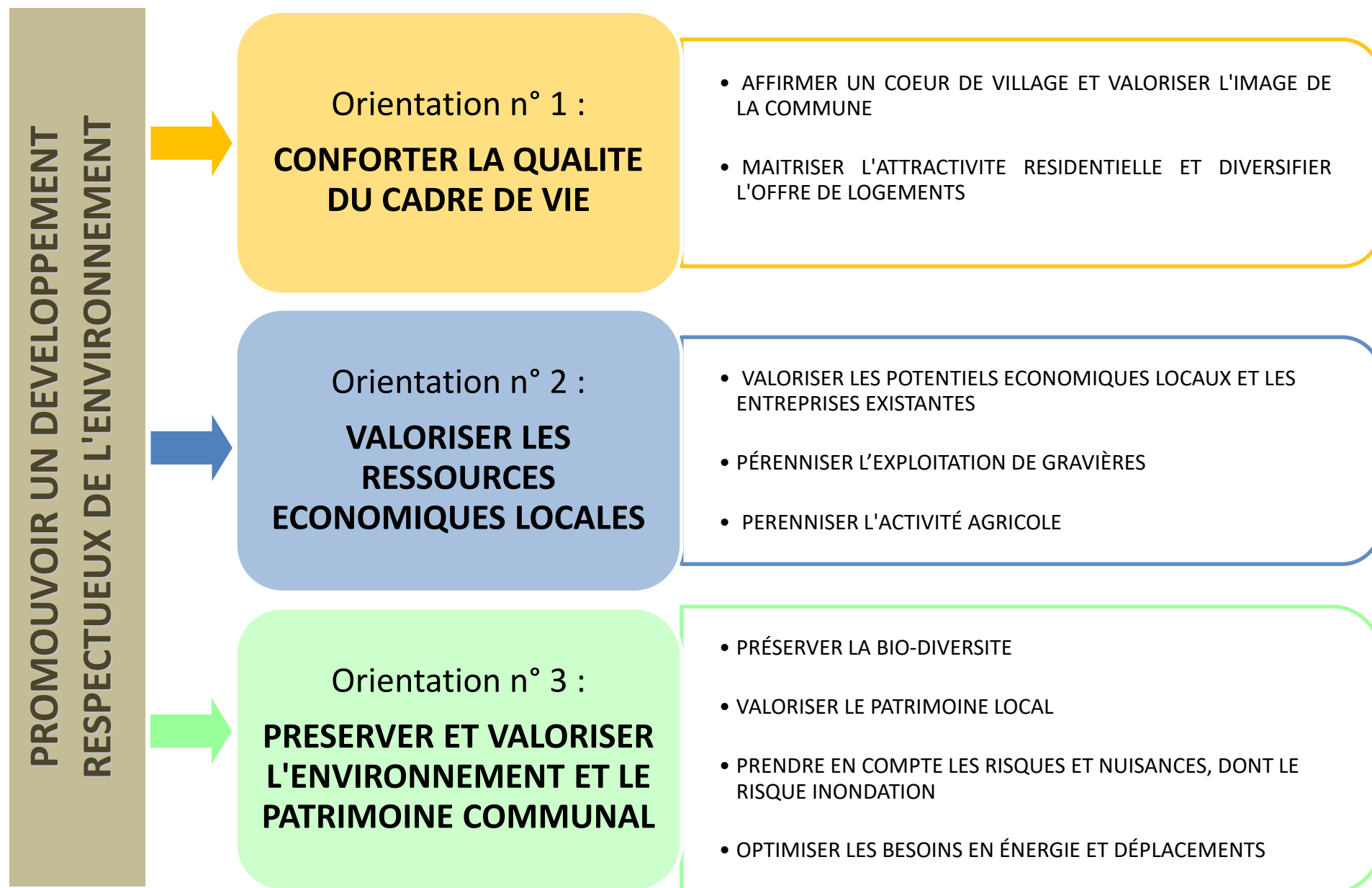


LES THEMES A ABORDER PAR LE PADD SELON L'ARTICLE L.151-5 DU CODE DE L'URBANISME

ORIENTATIONS DU PADD ABORDANT LES THEMES



L A STRUCTURE DU PADD DE RIVAS



LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

ORIENTATION N°1

CONFORTER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Le développement de RIVAS est déterminé par son appartenance à la région urbaine de Saint Etienne, la proximité des pôles d'emplois de la plaine du Forez et par la qualité d'un cadre de vie rural et naturel en bords de Loire.

La commune dispose d'équipements de qualité, dont une école en regroupement pédagogique avec Crantilleux, des équipements de sports et loisirs et des bords de Loire aménagés.

Le cœur villageois de Rivas est structuré autour de la mairie et de l'église. Du fait d'une forte expansion résidentielle au Sud Est de la commune à proximité de la RD 1082, le centre de gravité communal s'est peu à peu distendu. De fait le cœur du village joue de moins en moins le rôle de convergence.

Le positionnement de la mairie, de l'école, et la présence d'un seul commerce, un bar restaurant, limitent « l'intensité villageoise » de l'épicentre géographique communal.

LA COMMUNE DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL



1.1 AFFIRMER UN CŒUR DE VILLAGE ET VALORISER L'IMAGE DE LA COMMUNE

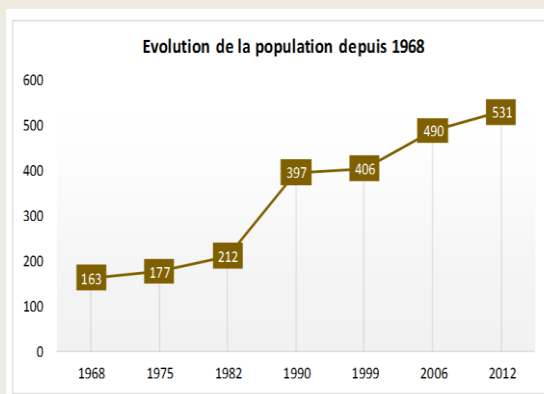
- Conforter la structure de services et d'équipements en lien avec le développement résidentiel
- Recentrer le développement résidentiel autour du bourg
- Créer une place traversante de cœur de village pour accroître sa capacité et son rôle symbolique d'épicentre communal
- Reconquérir et densifier les espaces sous utilisés du cœur villageois
- Renforcer les fonctions du cœur de village autour du pôle « mairie, école, commerce »
- Améliorer la sécurité routière et piétonne de la traversée du village et des carrefours / limiter les nuisances sonores
- Poursuivre les aménagements de cheminements doux sécurisés et confortables et rechercher des continuités en termes de déplacements doux entre le bourg et l'Ermitage et les bords de Loire
- Poursuivre l'embellissement des espaces publics et l'aménagement de la traversée des RD 16 et 101



ORIENTATION N°1

CONFORTER LA QUALITE DU CADRE DE VIE

Sous l'effet du desserrement résidentiel de la région urbaine de Saint Etienne, la **population communale a été multipliée par 3.3 avec un apport de 368 résidents entre 1968 et 2012**. Cette forte croissance démographique a profondément modifié les caractéristiques et équilibres socio-économiques de la commune.



Les objectifs démographiques et de logements sont de prioriser le cœur urbain. La commune de Rivas est identifiée comme périurbaine et dispose de possibilités de développement minorées.

Le vieillissement et la limitation du nombre de permis de construire va entraîner une baisse mécanique de la population. Le point de stabilité démographique est en effet de 3 logements par an. Les jeunes ménages installés depuis moins de 10 ans (56 permis entre 2004 et 2014) ont concernés essentiellement des jeunes ménages, à raison de 1.5 enfants scolarisables par couple, chaque année environ 9 à 10 enfants ont été scolarisés pour la seule commune de Rivas. Cette tendance va s'inverser dans les 10 prochaines années.

Le parc de logement est très peu diversifié : l'offre de logements est dominée à 98% par la maison individuelle, et 90.9% de propriétaires sont recensés. **L'offre locative est limitée à 16 logements** en 2011, soit 8.6 %, **dont aucun logement locatif social**.

1.2 MAITRISER L'ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

- **Stabiliser la population vers 600 habitants** pour les 10 prochaines années ⇒ **la construction de logements neufs sera réduite (4/5 logements/an)**. Il s'agira de libérer une offre foncière conforme à ces contraintes soit **2 ha**. **La priorité** doit être donnée **au cœur de village** autour d'une place agrandie.
- **Promouvoir la mixité fonctionnelle et sociale** et favoriser un parcours résidentiel complet et le renouvellement des ménages :
 - Rééquilibrer le parc de logements en faveur du logement locatif dont le locatif social
 - Développer des logements de type T2/T3 pour les petits ménages, des logements adaptés pour les personnes âgées
- **Repenser le développement résidentiel et développer de nouvelles formes urbaines** plus denses : habitat groupé ou intermédiaire, petit collectif...
 - Optimiser l'occupation de foncier disponible et densifier l'enveloppe urbaine existante

ORIENTATION N°2

VALORISER LES RESSOURCES ECONOMIQUES LOCALES

L'économie communale est limitée à trois activités industrielles, ALKERN BMR (béton), SAGRA (exploitation de granulats), CTS Indus-Tech et des activités artisanales. Sur les 43 établissements recensés à RIVAS 35 n'ont pas de salariés, 6 entreprises comptent de 1 à 9 salariés et seulement 3 ont plus de 10 salariés. La commune compte au total 110 postes salariés, soit **un taux d'emplois remarquable de 40.2% par rapport à la population totale**. Cependant près de 95% des actifs travaillent à l'extérieur de la commune.

Le projet de développement doit prendre en compte le **confortement des activités économiques existantes**, dont les 3 sites des entreprises industrielles.

La poursuite de l'autorisation d'exploiter des gravières de façon maîtrisée doit être maintenue. Une étude géomorphologique a été réalisée avant d'autoriser l'activité.



La compétence économique est désormais du ressort de la communauté de Communes. Celle-ci dispose actuellement de nombreuses zones d'activités industrielles, commerciales ou artisanales dont les principales se situent sur l'axe de la RD 1082 ou le long de la RD10.

La commune de RIVAS ne compte **qu'un commerce**, il s'agit d'un café restaurant situé sur la place de l'église en face la mairie. Ce commerce doit être conforté pour son rôle d'ancrage de la vie locale.

2.1 CONFORTER LES ACTIVITES EXISTANTES

- **Optimiser le potentiel foncier et immobilier disponible** (des entreprises industrielles existantes) pour conforter leur développement
- **Prendre en compte le tissu artisanal existant** et recenser les besoins éventuels (extension, besoin de locaux...)
- **Diversifier l'offre commerciale et de services** autour de la place centrale et du commerce existant permettant en outre de renforcer l'attractivité du bourg
- **Développer les réseaux de télécommunication**



2.2 PERENNISER L'EXPLOITATION DE GRAVIERES

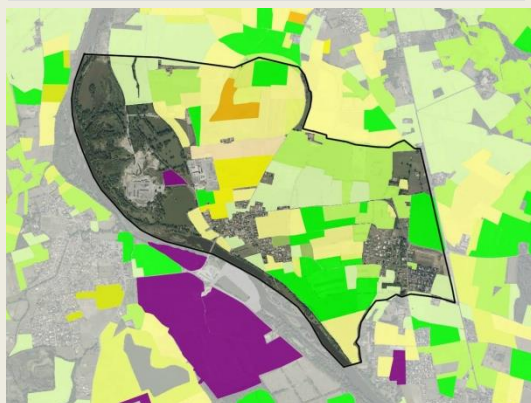
- **Assurer une gestion maîtrisée de l'extraction de granulats**
- **Prendre en compte les contraintes environnementales** dans la bande de 200 m des bords de Loire
- **Poursuivre la bonne cohabitation des activités d'extraction, des activités agricoles ou de loisirs**, dont les aménagements des bords de Loire.

ORIENTATION N°2

VALORISER LES RESSOURCES ECONOMIQUES LOCALES

Malgré une forte progression des zones résidentielles, la vocation agricole reste dominante : la commune recense encore 4 exploitations agricoles (12 en 1988 et 8 en 2000) principalement spécialisées dans l'élevage bovin, le lait ou la polyculture et valorisent 282 hectares. La SAU des exploitations ayant leur siège sur la commune a fortement chuté entre 2000 et 2010, période au cours de laquelle l'urbanisation s'est développée en empiétant sur des terrains agricoles.

CARTOGRAPHIE DES ILOTS AGRICOLES



Elle a régressée de 412 hectares en 2000 à 223 ha 2010, soit une baisse de 45%. Compte tenu des objectifs de maîtrise de la consommation d'espace une grande partie des zones à urbaniser définies dans le PLU actuel devront être reclassés en zone agricole ou naturelle.

Sur ces 4 exploitations, celle située à l'entrée du bourg, en bordure de la RD 101 est voisine de zones habitées. S'agissant d'une exploitation d'élevage bovin le maintien d'un périmètre inconstructible minimum de 100 m autour de ces bâtiments agricoles est indispensable quant à la pérennité de l'activité agricole sur ce site.

2.3 PERENNISER L'ACTIVITE AGRICOLE

- **Préserver le foncier agricole et assurer une lisibilité foncière aux exploitants** : stopper l'étalement urbain et la création de nouveaux fronts d'urbanisation en contact avec les terres agricoles afin de minimiser les conflits d'usage entre activités résidentielles et agricoles



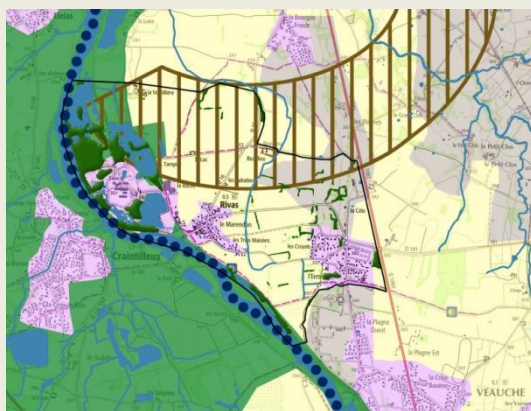
- **Anticiper les besoins et contraintes des exploitations agricoles** (extension, nouveaux bâtiments, périmètre de réciprocité...) et leur transmission
- **Valoriser le réseau d'irrigation** (95% des terres agricoles)
- **Valoriser les productions et savoir-faire locaux**
- **Préserver des zones de prairies** importantes pour la diversité des paysages et des milieux naturels
- **Etre attentif à la remise en l'état des terres agricoles après exploitation des gravières**

ORIENTATION N°3

PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE COMMUNAL

La commune de Rivas présente un patrimoine naturel très riche lié au passage de la Loire. 2 ZNIEFF, 2 zones NATURA 2000 et une ZICO sont recensés. La faune et la flore sont exceptionnelles et doivent être préservées.

CARTE DES ENJEUX ECOLOGIQUES



Le plan Loire Grandeur Nature vise à réduire les conséquences des risques inondations, de favoriser un meilleur fonctionnement des milieux naturels et de valoriser ce patrimoine remarquable.

A Rivas la sauvegarde de la biodiversité et des paysages passe par :

- la **préservation des trames bleue et verte, des continuités écologiques des espaces naturels**, dont les bords de Loire,
- le **maintien et la diversification de l'activité agricole**, qui a été fortement impactée par le développement résidentiel,
- Le **maintien des limites actuelles de l'urbanisation**.

3.1 PRESERVER LA BIODIVERSITE

→ **Stopper l'étalement de la tâche urbaine** notamment sur le secteur de l'Ermitage : limiter l'urbanisation future à la densification de l'existant

→ **Préserver l'éco-système « Loire » :**

- Maintenir les espaces et lisières boisés en bordure de Loire
- Protéger les zones humides et assurer une bonne qualité des eaux (assainissement)
- Limiter l'impact environnemental des activités économiques en bords de Loire dont celles liées à l'exploitation et à la valorisation des granulats



→ **Préserver les trames verte et bleue et les continuités écologiques :**

- Préserver le corridor écologique Ouest/Est : maintenir des coupures vertes entre les secteurs urbanisés, pour faciliter la circulation de la faune, en particulier entre le bourg et la commune de Cuzieu
- Préserver les cordons boisés restants dans la partie plaine cultivée.

ORIENTATION N°3

PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE COMMUNAL

Rivas est une commune au développement urbain récent avec des caractéristiques architecturales typiques des communes périurbaines.

Elle recèle néanmoins quelques éléments de patrimoine bâti remarquable.



Comme l'église construite en galets de la Loire alternés avec des lits de brique.

Quelques éléments de **petit patrimoine** (croix, puits, pigeonnier,...) méritent également d'être remis en état ou plus simplement d'être mis en valeur.

Le patrimoine paysager est important avec une diversité des zones humides en bords de Loire et des espaces boisés. Les paysages communaux se distinguent en 2 entités. Les bords de Loire sont caractérisés par des terres agricoles fertiles (cultures de maïs, blé et autres céréales) et un paysage de champs ouverts avec quelques arbres isolés et fragments de haies. Les gravières occupent des emprises importantes et une ripisylve crée un écran visuel des berges de la Loire.

La balme de l'Ermitage domine d'une vingtaine de mètres et constitue une transition avec les Monts du Lyonnais et crée des points de vue.

3.2 VALORISER LE PATRIMOINE COMMUNAL

- **Préserver et valoriser la singularité du site de l'église et de la mairie**
- **Valoriser les éléments de petit patrimoine** (croix, puits,...)

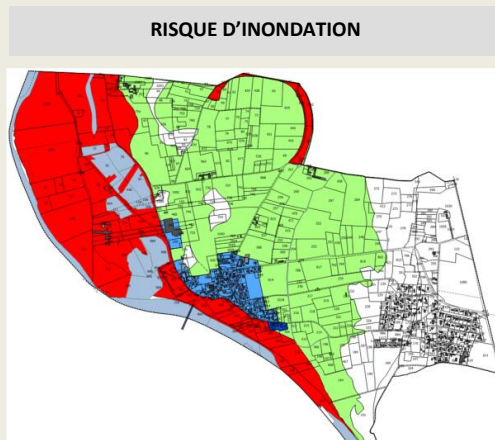


- **Préserver la trame éco-paysagère :**
 - Conserver les points de vue notamment depuis la balme de l'Ermitage
 - Maintenir les éléments de trame végétale dans la plaine et inciter à son redéploiement
 - Maintenir les limites actuelles de l'urbanisation
- **Poursuivre la valorisation des bords de Loire sans accroître le dérangement de la faune :**
 - Faciliter l'accès aux PMR
 - Développer la découverte du patrimoine « Loire »

ORIENTATION N°3

PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE COMMUNAL

Le principal risque naturel sur la commune est **le risque d'inondation** lié **aux crues de la Loire** identifié par un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNP). Près de 80% de son territoire est concerné. Ce document constitue **une servitude d'utilité publique**.



La commune de RIVAS est concernée par le risque de rupture du barrage de Grangent. Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible. En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Entièrement composée d'un sous-sol alluvionnaire, l'ensemble de la commune de RIVAS est située en zone d'aléa faible gonflement d'argile.

Seule une petite partie du quartier résidentiel de l'Ermitage est concernée par un périmètre de nuisances sonores des voies bruyantes pour la RD 1082.

S'agissant des déplacements et de la consommation énergétique, leur réduction est un des objectifs du Grenelle de l'environnement qui doit être pris en compte dans l'aménagement du territoire communal.

3.3 PRENDRE EN COMPTE LES RISQUES ET NUISANCES

- Protéger les zones d'expansion des crues de la Loire
- Assurer une bonne gestion des eaux pluviales
- Limiter les zones d'habitat soumises aux risques (notamment sanitaires liées à la carrière) et aux nuisances sonores (notamment quartier de l'Ermitage)

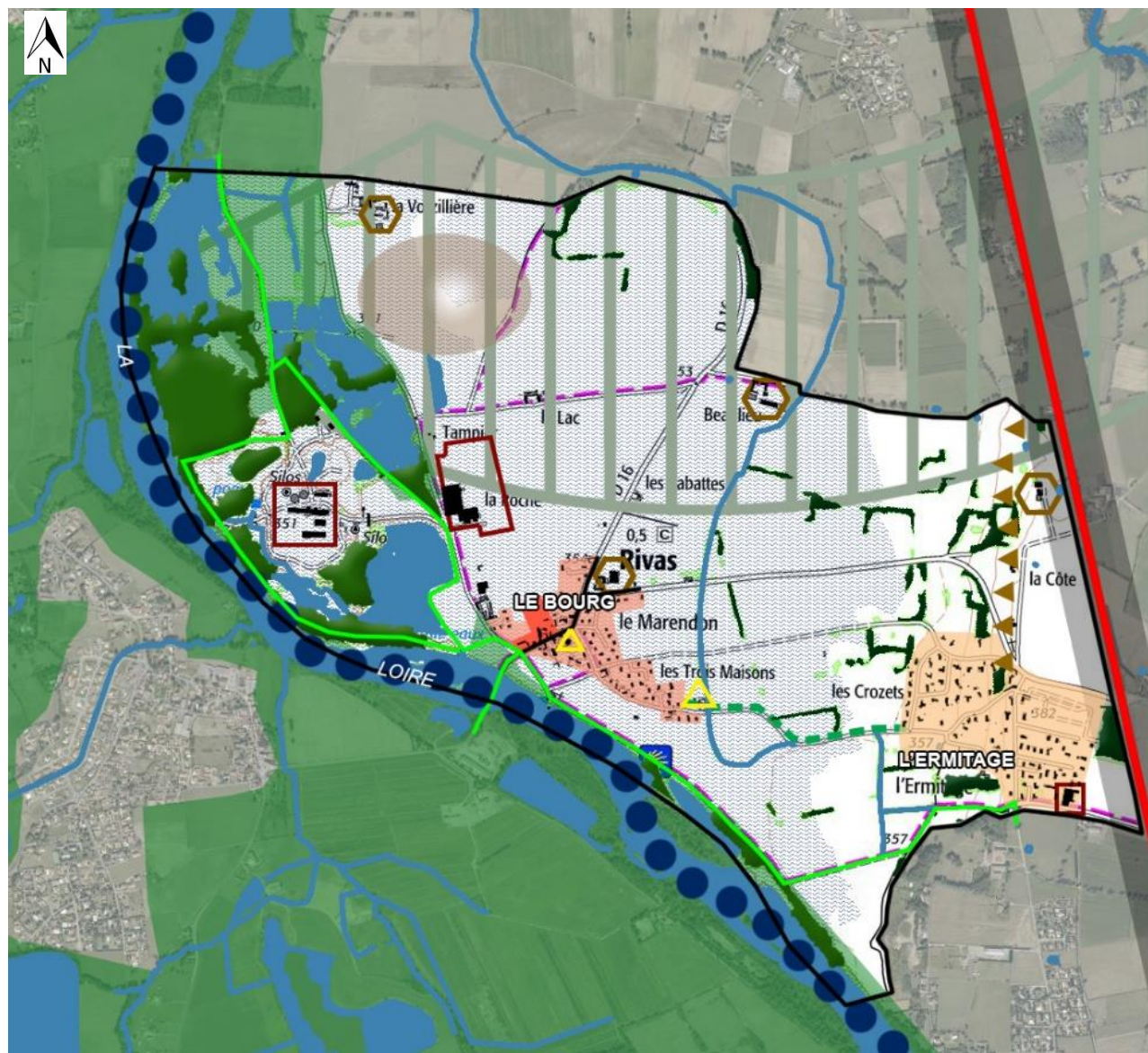
3.4 OPTIMISER LES BESOINS EN ENERGIE ET DEPLACEMENTS

- Recentrer l'urbanisation au plus près du bourg de manière à limiter les distances entre les zones d'habitat et les équipements
- Développer et sécuriser les liaisons douces en direction du cœur de village, des équipements, des bords de Loire
- Augmenter la capacité actuelle de la place centrale



CARTE DE SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS DU PADD

COMMUNE DE RIVAS- ORIENTATIONS DU P.A.D.D

**CONFORTER LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

-  Conforter les équipements existants : école, salle polyvalente, aire de loisirs
-  Recentrer le développement résidentiel autour du bourg et renforcer les fonctions du cœur de village : équipements, logements, aménagements des espaces publics...
-  Secteur de densification du cœur de bourg
-  Stopper l'étalement urbain sur le secteur de l'Ermitage : densifier l'enveloppe urbaine existante
-  Développement des liaisons douces entre le bourg et l'Ermitage
-  Améliorer la sécurité de la traversée du bourg

VALORISER LES RESSOURCES ECONOMIQUES LOCALES

-  Assurer la pérennité des entreprises existantes
-  Maîtriser l'extraction de granulats et son impact environnemental
-  Pérenniser l'activité agricole
-  Poursuivre la valorisation des bords de Loire dans le respect de la biodiversité

PRESERVER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE COMMUNAL

-  Préserver les corridors écologiques et réservoir de biodiversité
-  Corridor écologique Est-Ouest : Loire-Monts du Forez
-  Corridor de la Loire
-  Préserver les boisements alluviaux en bords de Loire
-  Conserver la trame végétale dans la plaine du Forez (arbres isolés, fragments de haies...)
-  Préserver la trame bleue dont la Loire et les anciennes gravières et améliorer la qualité de l'eau
-  Préserver les points de vue depuis la balme
-  Protéger les zones d'expansion des crues de la Loire
-  Prendre en compte les nuisances sonores